

# GAL DU PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHE

Réunion du comité de programmation du 28 mai 2024



Programme 2024-2027



## COMPTE RENDU DE REUNION

<p><b>Membres du comité présents :</b></p> <p>10 dont deux représentants pour la CdC VAM soit deux membres, une voix.</p> <p>9 membres avec voix délibératives sur 14 structures constituant le comité de programmation soit 64,28% des membres présents dont 55,5 % de membres du collège privé.</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;"><b>DOUBLE QUORUM ATTEINT</b></p>	<p><b>Les titulaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>collège public</b> (4) : Sébastien GOURDEL (PETR P2AO), Alain LOLIVIER (CdC Terres d'Argentan Interco), Martine GRESSANT (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault), Dominique LORMEAU (CdC des Pays de l'Aigle)</li><li>• <b>collège privé</b> (3) : Jean-Marie GOUSSIN (Mission Locale l'Aigle Mortagne), Hugo DUPONT (MJC le Rond-Point), Brigitte CHOQUET (UDAF)</li></ul> <p><b>Les suppléants</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>collège public</b> (1) : Stéphane DIF (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault)</li><li>• <b>collège privé</b> (2) : Margaux NICOLEAU (Association Super Biches), Jean-François ANDOUART (Association Gîte de France)</li></ul>
<p><b>Membres du comité excusés</b></p>	<p><b>Les titulaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>collège public</b> : Michel LE GLAUNEC (CdC des Pays de l'Aigle)</li><li>• <b>collège privé</b> : Marilène DHEYGERS (Mission Locale l'Aigle Mortagne), Tristan NICOLEAU (Association Super Biches)</li></ul>
<p><b>Invitée excusée</b></p>	<p>Madeline NICOLAS, chargée de projets et instructrice, Région Normandie</p>
<p><b>Réunion présidé par</b></p>	<p><b>Sébastien GOURDEL, Vice-Président au PETR P2AO</b></p>
<p><b>Réunion animée par</b></p>	<p>Adeline LEMELTIER, Chargée de mission « LEADER » Edouard REUSSNER, Directeur du P2AO Laetitia HAREL, Gestionnaire « LEADER »</p>
<p><b>Lieu et horaire</b></p>	<p>Centre socio-culturel de Gacé Début de la réunion : 14h30 / Fin de la réunion : 17h</p>

## ORDRE DU JOUR

### 1. Le comité de programmation

Présentation de la composition du comité de programmation : structures, membres, implications associatives et autres ; et perspectives de mobilisation de nouveaux membres

### 2. La grille de sélection

Définition d'une grille de sélection des projets présentés au titre du programme LEADER 2024-2027 du GAL P2AO et modalités de complétude

### 3. Le projet de règlement intérieur

Propos  
introductionnel

**Introduction de la séance par Sébastien GOURDEL, Président du Comité de programmation.**

Objet principal de la réunion : co-construire la manière dont les membres souhaitent travailler et gérer le programme LEADER du P2AO « 2024-2027 ».

Puis rapide présentation du territoire du P2AO, du rôle du PETER P2AO, du programme LEADER (Acronyme), valeurs et principes fondamentaux.

Le programme LEADER 2024-2027 du P2AO :

- Une enveloppe de 1513 703 € pour 4 ans (soit 380 000 €/an) (vs 464 000 €/an pour la programmation (2014-2022))
- 3 fiches actions thématiques issues d'un arbre des objectifs
  - ↳ **Fiche action 1** orientée « compétitivité, entrepreneuriat, ... »
  - ↳ **Fiche action 2** orientée « proximité, accès aux services, à l'emploi, aux soins, ... »
  - ↳ **Fiche action 3** orientée « préservation et mise en scène des patrimoines »

Concernant la fiche action 3, **les membres du comité valident à l'unanimité la proposition suivante : supprimer la phrase « les édifices culturels encore dédiés aux cultes ne sont pas éligibles » et ajouter les travaux d'entretien et de remise en état (clos et couvert) des édifices culturels dans la liste des dépenses inéligibles.**

A travers ces fiches actions ainsi que celle dédiée à l'animation-gestion du programme (fiche action 5), LEADER peut venir soutenir l'ingénierie du PETER P2AO à travers la réalisation de schémas, d'études de faisabilité, d'opportunité, ... opérations de mutualisation, de mise en commun, d'économie d'échelles, préalables au déploiement et à la duplication de projets infra-PETER. D'où l'importance de bien définir la priorité donnée à la sélection des projets.

Puis, présentation de l'équipe technique du PETER P2AO.

1. Le comité  
de programmation

**Un comité de programmation** constitué de représentants du secteur public (représentants du PETER et des 3 CdC du P2AO) et de représentants du secteur privé.

**Rappel du rôle du comité de programmation** : organe décisionnel du programme du P2AO, il évalue et donne un avis sur les projets sollicitant une aide européenne, à partir d'une grille de sélection dont il a défini préalablement les critères respectant les principes et les valeurs du programme.

**Les membres présents sont invités à se présenter, à mettre en évidence leur expérience en termes de participation à un précédent comité de programmation et leurs autres implications électives ou associatives. Une fiche d'identité personnelle leur a été distribuée en début de réunion. Les informations à renseigner permettront notamment la bonne gestion des éventuels futurs conflits d'intérêts.**

## *Le comité - suite*

Quelques structures identifiées pour participer au comité de programmation s'excusent de ne pouvoir y participer dans la durée, faute de personnes disponibles. L'assemblée présente est invitée à proposer de nouveaux membres, afin de maintenir 10 structures relevant du collège privé. A travers les structures et les membres désignés est recherchée l'expertise en termes de compétences, de thématiques, ...

### **Parmi les structures proposées :**

- ADMR Ecouché/Argentan
- UNA POAA
- L'association « Garage Mécanique Auto Argentan » (GM2A)
- Association « Orne Solidaire par l'Entreprenariat » (OSE)
- Association « YSOS »
- Association « le domaine sauvage du Costil »
- Association « CAF Ris'l'adventure »

## *2. La grille de sélection*

Parmi les documents envoyés avec l'invitation, des modèles de grilles de sélection. La proposition de grille des services de la cellule LEADER de la Région Normandie a retenue l'attention des membres, ainsi que celles des Pays de la Bresse Bourguignonne et du Pays du Perche ornais.

### **La grille de sélection ainsi envisagée s'appuie sur 3 grands blocs, l'ensemble noté sur 100.**

- Le bloc 1 « **priorités transversales européennes/sociétales** » sur 30 ; avec les items proposés par la Région.  
Si au moins 2 des sous-critères sur 3 sont atteints, le projet obtiendra 30 points, si non 0.
- Le bloc 2 « **fondamentaux LEADER** » décomposé en 5 items et noté sur 50. (1. Stratégie-approche intégrée multisectorielle /2. Partenariat-travail en réseau-coopération /3. Démarche ascendante et participative /4. Innovation-expérimentation-transférabilité /5. Prise en compte de la ruralité-rayonnement du projet
- Le bloc 3 « **viabilité du projet** » noté sur 20, apportant des précisions sur la gestion et la méthodologie de projet ; la faisabilité technique et financière du projet ; la communication/promotion envisagée.

**Une proposition de grille sera envoyée aux membres présents au maximum dans les 10 jours suivants la réunion accompagnée de deux anciennes fiches projets pour tester l'outil.**

2. La grille  
de sélection - suite

⇒ **Modalité d'évaluation et de notation des projets**

Le travail sur les critères de la grille a permis d'aborder la question des modalités d'évaluation des projets. Les membres souhaitent la méthodologie suivante :

- 1 . Rencontre du porteur de projet par l'équipe du GAL et réalisation d'une vidéo, dans laquelle, le porteur se présente et présente son projet (temps limité à 2 mn maximum)
2. Envoi de la vidéo aux membres et organisation d'une réunion entre les membres du comité intéressés pour rencontrer le porteur et pré-analyser son projet au regard des critères de la grille de sélection
3. Dépôt d'une pré-demande d'aide par le porteur de projet eu égard à la grille de sélection et aux remarques des membres du comité
4. Envoi de la pré-demande à l'ensemble des membres préalablement à la tenue d'une réunion du comité pour prise de connaissance.
5. Evaluation collégiale du projet aboutissant à l'attribution d'une note sur 100, avec retour spécifique des membres ayant rencontré le porteur de projet

3. Le règlement  
intérieur

Prévoir un calendrier annuel des réunions du comité de programmation : en moyenne 4 réunions/an

L'organisation des réunions le mardi après-midi semble convenir à tous.

Sont invités à participer aux réunions : les titulaires et les suppléants : 1 binôme – 1 voix

La participation des deux représentants des structures permet d'envisager une continuité et une régularité dans la manière de noter les projets et de gérer le programme. Le respect du double quorum est rappelé lors de la réunion.

Compte tenu des modalités de notation, l'utilisation d'une grille de sélection dématérialisée ne semble pas nécessaire à ce stade. La complétude d'un document papier semble suffisant.

Les documents nécessaires aux travaux du comité seront envoyés par mail.

Compte rendu rédigé le 29 mai 2024, et visé par :

Sébastien GOURDEL,  
Président du Comité de Programmation

